



22/10/2020

Chers Collègues,

Vous souhaitez présenter un dossier de candidature à la FF2P en tant qu'institut de formation.

La FF2P a pour objectif, parmi d'autres, de représenter les différents courants de la psychothérapie, et cela dans le respect de son *Code de déontologie*.

Nous vous invitons à lire nos statuts, règlement intérieur, ainsi que le document « Principes directeurs de l'agrément des instituts de formation de la FF2P » en page 5 de ce dossier.

La Déclaration de Strasbourg définit la psychothérapie comme une profession libre et autonome. Nous vous demandons de l'accepter dans sa totalité et de bien vouloir la signer.

Nous vous remercions de remplir et nous retourner les trois pages du questionnaire, accompagnées des documents nécessaires à l'étude de votre dossier par la *Commission d'admission* de la FF2P.

Chaque dossier de candidature à la FF2P doit être accompagné d'un règlement d'un montant de 75 € représentant les frais d'étude du dossier par chèque encaissable dès réception et non remboursable en cas d'ajournement ou par virement bancaire¹. Pour les organisations dont les dossiers sont acceptés, cette somme est déductible de la cotisation annuelle.

L'adhésion à la FF2P vous engage au paiement des cotisations annuelles votées lors de l'Assemblée Générale (cf. *règlement intérieur* de la FF2P).

Cordialement,

Hervé ÉTIENNE
Président de la Commission d'admission

¹ - par virement bancaire (tous frais bancaires à votre charge)
(en précisant : Candidature + nom de l'institut)
sur le compte de la Fédération Française de Psychothérapie et Psychanalyse
IBAN : FR76 1820 6002 7709 9273 9000 124 BIC : AGRIFRPP882



DOSSIER DE CANDIDATURE POUR LES INSTITUTS DE FORMATION

Afin d'ouvrir votre dossier, veuillez joindre copie de la Déclaration de Strasbourg, dûment signée par le président de votre organisation.

Nous vous demandons de répondre aussi complètement que possible et vous invitons à joindre des pages sur papier libre, si nécessaire.

1. Informations générales

Nom de l'institut :

Sigle :

Adresse du siège social :

CP : VILLE :

Téléphone : E-mail.....

Site Web : Réseaux sociaux :

Nom/s des membres constituant l'équipe dirigeante :

.....
.....
.....

Nom de la personne référente de votre institut à contacter pour tout renseignement :

.....

2. Quel est le statut de l'organisation ? Association en loi de 1901, SARL, SA, autre ...

3. Votre organisation est-elle membre :

3.1 d'une organisation européenne (Préciser laquelle, ou lesquelles) ? oui non

.....

3.2 de l'EAP (European Association for Psychotherapy) ? oui non

3.2 d'une autre association (Préciser laquelle, ou lesquelles) ? oui non

.....

4. Votre institut est-il inscrit à la DIRECCTE ? oui non

Si oui, merci d'indiquer le numéro d'activité auprès de la DIRECCTE :

5. Méthode

5.1. Quelle (s) méthode (s) enseignez-vous ?

5.2. Cette méthode est-elle reconnue :

- par la FF2P oui non (cf. liste des méthodes reconnues par la FF2P p. 7)
- par l'EAP oui non (cf. liste des méthodes reconnues par l'EAP p. 7)

5.3. Votre programme concernant la formation à l'exercice de la psychothérapie a-t-il été déjà accrédité par un organisme de référence, européen et/ou français, de votre méthode ? oui non

Joindre justificatifs

6. Documents publiés à joindre à votre dossier

- 6.1. Publicité de votre École/Institut de formation *Joindre justificatifs*
- 6.2. Programme de formation (*curriculum* des études) *Joindre justificatifs*
- 6.3. Frais d'études (par an, par étudiant, en euros) *Joindre justificatifs*
- 6.4. Autres documents imprimés

7. Quelques chiffres concernant votre Institut

- 7.1 Date de fondation (Une ancienneté de 3 ans est requise sauf dérogation) : __ / __ / ____
- 7.2 Combien d'étudiants sont inscrits à l'heure actuelle dans votre institut (total des étudiants de divers niveaux) ? _____
- 7.3 Combien d'élèves — depuis l'ouverture de votre institut — ont obtenu un certificat permettant d'exercer la psychothérapie ou bien ont été autorisés à commencer une pratique de la psychothérapie sous supervision ? _____

8. Formateurs *Joindre justificatifs*

- 8.1 Combien de formateurs interviennent dans votre programme (à plein-temps ou à temps partiel) ? _____
Un minimum de 3 est souhaité - joindre les CV des formateurs principaux
- 8.2 Quels sont vos critères d'accréditation de vos formateurs ?

.....
.....
.....

- 8.3 Combien de vos formateurs sont titulaires du CEP ? _____
Rappel : Pour les organismes de la catégorie 1.1 (cf. principes directeurs), deux formateurs au moins doivent être titulaires du CEP
- 8.4 Combien de formateurs justifient de 5 années au moins de pratique de la psychothérapie professionnellement ? _____
- 8.5 Les formateurs participent-ils à un groupe régulier de supervision ou à un groupe "d'intervision" pour formateurs ? oui non
Si oui, avec quelle fréquence ?
- 8.6 Merci de nous transmettre quelques échantillons d'articles ou publications de vos formateurs, datant de moins de cinq ans.
- 8.7 Décrivez le fonctionnement de l'équipe pédagogique.

.....
.....
.....

9. Programme de formation *Joindre justificatifs*

- 9.1 Fournir un décompte écrit détaillé des heures de formation/par année.

9.2 Critères pour autoriser un étudiant à commencer l'exercice de la psychothérapie et durée de la validité de cette autorisation.

9.3 Certification finale : à la fin de leur cursus, les certifiés de votre école répondent-ils aux critères minimum de l'article 1.4 du RI² ? oui non

10. Évaluation *Joindre justificatifs*

10.1 Décrivez votre procédure d'évaluation *continue*.

10.1 Décrivez la procédure d'évaluation *finale*.

10.1 Le jury ne doit pas comprendre de personnes ayant eu une relation thérapeutique avec le candidat. Êtes-vous en accord avec cette demande ? oui non

10.1 Le jury doit comprendre au minimum un expert qui ne soit pas formateur de l'École.

Êtes-vous en accord avec cette demande ? oui non

10.1 Merci de nous transmettre quelques échantillons de travail écrit de fin d'études de vos élèves.

11. Code de déontologie

11.1 L'École et ses formateurs doivent adhérer au Code de déontologie de la FF2P.

Êtes-vous en accord avec cette demande ? oui non

11.2 Quelles sont les procédures de règlement des litiges avec les étudiants ? *Joindre le descriptif*

12. Engagement professionnel

12.1 L'École et son personnel sont-ils membres de différents organismes professionnels ? oui non

Joindre la liste des associations, comités scientifiques, comités de rédaction de revues, etc.

Sociétés savantes, participation à des colloques et congrès, formation permanente, recherche

12.2 Avez-vous prévu que les certifiés adhèrent à une association professionnelle ? oui non

Si oui, laquelle ?

12. Formation continue *Joindre le descriptif*

Quel type de formation continue avez-vous dans votre équipe pédagogique ?

Quel type de formation continue recommandez-vous à vos élèves certifiés ?

13. Locaux *Joindre le descriptif*

Faites une brève description des salles de réunions, bureaux, etc.

14. Encadrement administratif *Joindre le descriptif*

Précisez l'encadrement administratif de votre école (secrétariat, etc.).

Je soussigné(e)..... déclare :

- être en accord avec la *Déclaration de Strasbourg*,
- avoir lu le code de déontologie de l'EAP (cf www.europsyche.org), le règlement intérieur, les statuts, le code de déontologie et la procédure de plainte de la FF2P (cf www.ff2p.fr). Je m'engage à me conformer au Code de déontologie de la FF2P.

Toute fausse déclaration entraînerait une annulation de votre adhésion sans aucun remboursement de votre cotisation.

Fait à, _____ le _____

Signature : (précédée de la mention manuscrite «lu et approuvé»)

² 1.4. Critères d'admission pour postuler comme membre adhérent à la FF2P :

1.4.1 Formation : un cursus de 800 heures, soit :

• 600 heures de formation dont 500 heures minimum de formation dans la méthode de référence reconnue par la ff2p, validées par un certificat final de fin de formation qui comporte un mémoire théorico clinique validé par un jury (3 personnes minimum dont l'un des membres est d'une autre approche et d'une autre école). Toute personne ne répondant pas à ce critère sera convoquée pour un entretien sur Paris avec la commission de pairs de la FF2P.

• 100 heures de psychopathologie

• 100 heures minimum de thérapie personnelle sur deux années au moins

1.4.2 Pratique :

• 300 heures de pratique en cabinet ou en institution avec des patients ;

• 100 heures de supervision individuelle et/ou collective

1.4.3 Une déclaration administrative du mode d'exercice, clairement précisée : soit un avis de situation au répertoire SIREN de moins de trois mois, soit les 3 derniers bulletins de salaire.

1.4.4 Une copie d'assurance professionnelle doit être fournie

1. Distinction des 4 catégories d'Instituts

- 1.1 Les Instituts de formation complète à la psychothérapie relevant des méthodes européennes et préparant au CEP
- 1.2 Les Instituts de formation à la psychothérapie dans une méthode non reconnue par l'EAP et proposant une formation complète selon les critères de la FF2P.
- 1.3 Les instituts de formation assurant une formation partielle ou spécialisée à la psychothérapie.
- 1.4 Les Instituts de formation à la psychothérapie non agréés

2. Méthodologie et critères d'agrément des instituts de formation :

2-1 La méthode enseignée doit être reconnue par l'EAP ou la FF2P, (liste des méthodes). Si ce n'est pas le cas l'organisme devra présenter sa méthode selon la procédure de validation (questionnaire). Une ancienneté de 3 ans de l'organisme est requise sauf dérogation.

2-2 L'organisme demandeur téléchargera les dossiers nécessaires sur le site de la FF2P

2-3 L'organisme demandeur enverra son dossier d'adhésion complet accompagné du règlement des frais de dossier pour engager la procédure d'étude de son dossier en vue de son adhésion et de son agrément.

2-4 La commission d'admission à réception du dossier procédera à l'analyse du site Internet de l'organisme demandeur.

2-5 Les CV des formateurs principaux devront être joints au dossier.

2-6 Pour les organismes de la catégorie 1.1, deux formateurs au moins doivent être titulaires du CEP

2-7 Les dirigeants de l'organisme seront auditionnés par la commission d'admission.

2-8 la commission d'admission étudiera le contenu du programme de formation enseigné dans l'organisme.

2-9 Après étude de la conformité du dossier aux critères de validation, la Commission d'admission donne son avis au CA. Le CA procède à un vote pour la poursuite de la procédure et la visite de l'organisme.

2-10 Une visite de l'institut est effectuée pour finaliser la procédure par deux experts. Forfait frais de visite : 250 euros.

2-11 Le rapport des deux experts est transmis à la commission d'admission. Il est nécessaire que l'organisme obtienne un vote favorable des 2/3 de la commission pour pouvoir être présenté au CA de la FF2P pour vote.

2-12 La Commission d'admission donne son avis au CA. Le CA procède à un vote pour l'obtention de l'agrément et l'adhésion de l'institut. La majorité simple est nécessaire pour l'obtention de l'agrément et l'adhésion de l'institut.

3. Droits et devoirs des écoles et instituts de formation

3.1 Les droits

3.1.1 Mention autorisée dans votre communication :

Les instituts de la catégorie 1.1 peuvent utiliser la mention « agréé par la FF2P et préparant au CEP ».

Les instituts de la catégorie 1.2 peuvent utiliser la mention « agréé par la FF2P ».

Les instituts de la catégorie 1.3 peuvent utiliser la mention « agréé par la FF2P avec un type d'enseignement spécialisé et/ou complémentaire ».

Les instituts de la catégorie 1.4 peuvent utiliser la mention « membre de la FF2P non agréé ».

3.1.2 Figurent dans l'annuaire de la FF2P en tant que tels

3.1.3 Peuvent faire part de leur colloque, congrès ou autre manifestation sur le site de la FF2P

3.2 Les devoirs

3.2.1 Les instituts de formation s'engagent à faire part à la commission d'admission de toutes modifications quant à leur programme de formation et/ou quant aux modifications statutaires : vente de l'activité, changement des dirigeants ou autres.

3.2.2 Les organismes s'engagent à maintenir et à développer en leur sein la qualité de la formation et de la recherche.

3.2.3 Les organismes répondent aux questionnaires/courriers envoyés par la FF2P.

3.2.4 Ils ont un code de déontologie compatible avec celui de la FF2P ainsi qu'une procédure de doléances communiquées aux étudiants.

3.2.5 L'agrément est accordé pour une durée de 5 ans, sauf changement important que l'organisme a devoir de communiquer à la FF2P

3.2.6 Une activité déclarée de 3 ans est requise, sauf dérogation, notamment en cas de simple changement de statut juridique de l'école.

22/10/2020

LISTE ACTUELLE DES METHODES DE REFERENCE RECONNUES PAR LA FF2P

- 1 Analyse bio-énergétique (reconnue par l'EAP)
- 2 Analyse psycho-organique (reconnue par l'EAP)
- 3 Analyse transactionnelle (reconnue par l'EAP)
- 4 Art-thérapie
- 5 Gestalt-Thérapie (reconnue par l'EAP)
- 6 Hypnothérapie (reconnue par l'EAP)
- 7 Logothérapie (reconnue par l'EAP)
- 8 Méthode Vittoz
- 9 Programmation Neuro-Linguistique (PNL) thérapeutique (reconnue par l'EAP)
- 10 Psychanalyse et psychothérapie analytique existentielle (reconnue par l'EAP)
- 11 Psychodrame (reconnue par l'EAP)
- 12 Psychologie de la motivation
- 13 Psychosomatique relationnelle
- 14 Psychosynthèse (reconnue par l'EAP)
- 15 Psychothérapie centrée sur la personne (reconnue par l'EAP)
- 16 Psychothérapie intégrative (reconnue par l'EAP)
- 17 Psychothérapie multiréférentielle
- 18 Psychothérapie psychocorporelle (reconnue par l'EAP)
- 19 Psychothérapie transpersonnelle
- 20 Sexothérapie
- 21 Somatothérapies et psychosomatothérapie
- 22 Sophia-analyse
- 23 Sophrologie existentielle
- 24 Thérapie cognitivo-comportementale (TCC)
- 25 Thérapie familiale et systémique (reconnue par l'EAP)
- 26 Végétothérapie

Méthodes européennes reconnues par l'EAP

- | | |
|------------------------------------|----------------------------------|
| 1. Bioenergetic Analysis | 11. Personcentered Psychotherapy |
| 2. Biosynthesis Therapy | 12. Positive Psychotherapy |
| 3. Body Psychotherapy | 13. Psycho-Organic Analysis |
| 4. Bonding Psychotherapy | 14. Psychoanalysis |
| 5. Gestalt Therapy | 15. Psychodrama |
| 6. Hypno Psychotherapy | 16. Psychosynthesis |
| 7. Integrative Psychotherapy | 17. Reality Therapy |
| 8. Logotherapy | 18. Systemic Familytherapy |
| 9. Multimodal Approach | 19. Transactional Analysis |
| 10. Neuro-Linguistic Psychotherapy | |

22/10/2020